

COLLECTIVITÉ : Commune de LAVERGNE

Tableau d'avancement au GRADE DE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DEUXIÈME CLASSE

ÉTABLI APRÈS AVIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

(en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984)

~~CATÉGORIE A, CATÉGORIE B, CATÉGORIE C (1)~~

ANNÉE 2019

NUMÉRO D'ORDRE (2)	NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	CATÉGORIE D'EMPLOI	GRADE D'AVANCEMENT	DATE À PARTIR DE LAQUELLE L'AVANCEMENT DE GRADE EST POSSIBLE
1	LAFONT ERILIE	Adjoint Technique	C	Adjoint Technique Principal Deuxième Classe	01/01/2019
2	ROUVIERE Daniel	Adjoint Technique	C	Adjoint Technique Principal Deuxième Classe	01/09/2019

(1) barrer la mention inutile.

(2) les fonctionnaires ne peuvent être promus par la collectivité que dans l'ordre du tableau.

A LAVERGNE....., le 02/12/2019

Signature de l'autorité territoriale et cachet



COLLECTIVITÉ : Commune de LAVERGNE

Tableau d'avancement au GRADE DE ATSEF Principal Première Classe

ÉTABLI APRÈS AVIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

(en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984)

CATÉGORIE A, CATÉGORIE B, CATÉGORIE C (1)

ANNÉE 2019

NUMÉRO D'ORDRE (2)	NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	CATÉGORIE D'EMPLOI	GRADE D'AVANCEMENT	DATE À PARTIR DE LAQUELLE L'AVANCEMENT DE GRADE EST POSSIBLE
1	GUIZARD Dominique	ATSEF Principal Deuxième classe	C	ATSEF Principal de Première classe	01/10/2019

(1) barrer la mention inutile.

(2) les fonctionnaires ne peuvent être promus par la collectivité que dans l'ordre du tableau.

A LAVERGNE, le 02/12/2019

Signature de l'autorité territoriale et cachet



COLLECTIVITÉ : COMMUNE DE LAVERUNE

Tableau d'avancement au GRADE DE EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS PREMIERE CLASSE

ÉTABLI APRÈS AVIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

(en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984)

CATÉGORIE A, CATÉGORIE B, CATÉGORIE C (1)

ANNÉE 2019

NUMÉRO D'ORDRE (2)	NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	CATÉGORIE D'EMPLOI	GRADE D'AVANCEMENT	DATE À PARTIR DE LAQUELLE L'AVANCEMENT DE GRADE EST POSSIBLE
1	PYRAVELLE Brigitte	Educateur de Jeunes Enfants de deuxième classe	A	Educateur de Jeunes Enfants de première classe	01/10/2019

(1) barrer la mention inutile.

(2) les fonctionnaires ne peuvent être promus par la collectivité que dans l'ordre du tableau.

A LAVERUNE, le 02/12/2019

Signature de l'autorité territoriale et cachet

